

Compte-rendu CGSP Comités de secteur XVI et XVII du 28 janvier 2026 Portant sur la réforme des Hauts managers
--

1. Projet d'arrêté du Gouvernement relatif aux emplois de hauts managers de la fonction publique wallonne.

Projet d'arrêté relatif aux hauts managers de Wallonie-Bruxelles international.

Projet d'arrêté du Gouvernement relatif aux emplois de hauts managers de la fonction publique de la Communauté française.

Projet d'arrêté relatif aux hauts managers de Wallonie-Bruxelles international.

La séance débute sans la Ministre FPW retenue au Palais Royal.

D'emblée, la CGSP souhaite faire part d'un préambule en ajoutant qu'un projet d'AGW modifié est distribué en début de séance.

L'Autorité considère que ce sont des petites modifications sur le premier texte négocié consécutivement à l'avis de l'APD notamment. (Euh ...)

Bref, la CGSP maintient son préambule, elle confirme sur base d'un avis du Conseil d'Etat du 22 octobre 2024 que la négociation n'est pas une simple consultation syndicale. Elle rappelle les bases du statut syndical dont le respect des délais pour l'envoi des documents et la transmission d'un dossier complet pour toute négociation valable.

La CGSP relève de nombreux manquements dans le chef de l'Autorité => Manque l'avis de l'Inspection des finances et du SPF pensions, absence de consultation des organes de gestion des UAP, absence des projets de cadres organiques à modifier en conséquence de la réforme, avis de l'APD remis après le premier projet d'AGW et "pris en compte" par l'Autorité dans un timing qui pose question (Impossibilité de vérifier ce jour que le projet d'AGW tient compte de l'avis de l'APD), contradictions entre tous les documents portés au dossier de négociation (Note au GW – Projets d'AGW – Supports de négociation), manque le projet d'AGW tenant compte des modifications visibles en suivi, l'avis de l'IF est finalement mentionné dans le projet d'AGW mais pas mis à disposition, etc etc ...

La CGSP demande au Comité de constater que le dossier est incomplet et demande la suspension de la négociation car les engagements pris par la Ministre FPW lors des précédentes séances ne sont pas respectés. Si la négociation se poursuit en l'état ou est clôturée aujourd'hui, la CGSP déposera un recours au Conseil d'Etat sur l'absence de négociation formelle (Non-respect des prescrits légaux en matière de statut syndical).

En réponse, l'Autorité s'obstine à dire que la négociation a débuté le 11 décembre 2025 et que les documents ad hoc sont téléchargés sur la plateforme du Secteur XVI depuis le début. (Pour l'anecdote, le secrétariat en charge de la plateforme les découvre en séance en même temps que les OSR ...)



La CGSP conteste et le prouve via par exemple les documents fournis en séance et l'absence de mise à disposition des avis précités.

L'Autorité demande une suspension de séance.

Reprise après 25 min de suspension.

Coincée, l'Autorité demande l'avis des 2 autres OSR.

Les 2 autres OSR demandent un délai suffisant pour analyser le nouveau projet, ne prennent pas position et précisent que les décrets constitutifs des UAP renvoient au Livre II du Code FPW (Régime des mandataires) qui n'est pas modifié - puisqu'on est sur un projet d'AGW distinct du Code – de facto il est impossible d'appliquer cette réforme aux UAP. En complément les 3 OSR disent que l'Autorité ne tient pas compte des remarques fondamentales communiquées aux GT et aux Comités de secteur XVI - XVII.

L'Autorité considère que le dossier est complet, que l'avis de l'IF et des pensions ne sont pas requis pour la complétude du dossier, que l'avis des comités de gestion des UAP (particulièrement pour le FOREM) ne sera demandé qu'après ... (Après quoi ?!). Pour l'avis de l'APD, elle considère qu'il a été téléchargé sur la plateforme en temps et en heure mais reconnaît qu'ensuite certaines modifications ont été apportées au projet d'AGW.

L'Autorité estime in fine que si des modifications doivent encore être apportées au texte, elles le seront peut-être mais ne reviendra pas en négociation si elles tiennent compte des remarques formulées car elle considère que ça satisfait automatiquement les attentes des OSR.

Du jamais vu en instance de négociation !!! ...

La CGSP dénonce le mépris de l'Autorité à l'égard de ses interlocuteurs tant du côté des OSR que de l'Administration.

Les OSR demandent une suspension de séance.

La CGSP s'exprime au nom du front commun syndical qui considère que le texte déposé aujourd'hui est un nouveau texte soumis à négociation. En l'état, la négociation ne peut pas se tenir ce jour. Les OSR acceptent, pour prise d'information, la présentation du nouveau projet d'AGW et les réponses aux questions posées mais demandent un nouveau délai pour permettre la consultation des nouveaux textes, l'analyse des observations et des réponses fournies par l'Autorité.

Nouvelle suspension de séance à la demande de l'Autorité.

L'Autorité accepte de prolonger le délai de négociation, demande aux OSR d'envoyer les questions complémentaires (déjà 201 remises au Cabinet rien que pour la CGSP !!) pour le



06/02. L'Autorité s'engage à y répondre pour le 10/02. Fixation d'une nouvelle séance des Comités conjoints XVI - XVII pour la réforme des Hauts managers le 18/02 à 9h30.

Accord des OSR.

Néanmoins, l'Autorité propose de présenter en séance les nouveaux textes comportant les modifications.

Le Comité parcourt les 3 nouveaux textes (RW – CF – WBI) apportant certaines précisions en lien avec l'avis de l'APD (Ca reste à vérifier plus sérieusement). Pourraient suivre de potentielles modifications en fonction de l'avis du CG du Forem puisque fortement impacté par la rétrogradation barémique ($A1 \Rightarrow A2$, $A2 \Rightarrow A3$, $A3 \Rightarrow A4$, ...). C'est Lunaire !!!

Prochain round le 18/02.